Université de Poitiers

ÉTUDES SUPÉRIEURES ET HANDICAP

Guide pratique à destination des étudiants en situation de handicap

Université de Poitiers

04
Accompagnements liés au handicap

Qu'est ce que le handicap ?
Le Service handicap étudiants (SHE)
Le Processus de mise en place de vos aménagements
Le Service de santé étudiante (SSE)
Le Correspondant handicap
Le guichet social unique
Les Bibliothèques universitaires (BU) ou Service commun de documentation (SCD)
HandiSup Centre-Ouest

12
Vie étudiante

La Maison des étudiants (MDE)
Le Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)
Les services du Crous
Se déplacer

15
Relations internationales

Le Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers (Suriee)
La Maison des langues (MDL)

16
Insertion professionnelle

Le Service d'accompagnement à la formation, à l'insertion, à la réussite et à l'entrepreneuriat (Safire)
La Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)

17
La Maison départementale des personnes handicapées

18
Lexique

Le handicap

Qu'est-ce que le handicap ?

Depuis la loi de 2005, constitue un handicap toutes **limitations d'activités ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Le handicap est une question de contexte car c'est l'environnement qui créé le handicap.

Contrairement aux idées reçues, le handicap est **invisible** dans la majorité des cas !

Par exemple

Paul s'est cassé le bras au ski. Il pourra assister à un concert mais il ne pourra pas prendre sa voiture pour y aller. Il se trouve donc en situation de handicap temporaire.

Il existe dans chaque département un guichet unique, la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** qui est l'interlocuteur privilégié pour bénéficier d'aide financière ou matérielle afin de compenser un handicap *(voir page 17).*

Elle délivre notamment la **Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH).**

Le Service handicap étudiants (SHE)

Le Service handicap étudiants est un service de l'université qui s'adresse à tous les étudiants en situation de handicap *(temporaire ou permanent)* **reconnus ou non par la MDPH.**

Il a pour principales missions la **sensibilisation des publics et l'accompagnement** des étudiants en situation de handicap notamment par la coordination des aménagements d'études et d'examens et le lien avec les différents services concernés.

Le Service handicap étudiants accompagne les étudiants de tous les campus de l'université de Poitiers : campus et centre-ville de Poitiers, Futuroscope, Châtellerault, Angoulême, Niort et Segonzac.

Pourquoi déclarer son handicap au Service handicap étudiants ?

Le Service handicap étudiants peut vous permettre de :

- disposer d'aménagements d'études et d'examens pour compenser votre handicap ;
- réaliser un dossier en fonction de vos besoins et non en fonction du type de handicap ;
- avoir un accompagnement individualisé et personnalisé *(entretiens confidentiels)* tout au long de l'année en prenant en compte votre situation dans sa globalité *(logement, transports, conditions financières…)* ;
- favoriser votre autonomie ;
- renouveler vos aménagements chaque année *(ou pendant l'année universitaire si besoin).*

Quand faut-il faire la demande ?

Vous pouvez solliciter l'accompagnement par le Service handicap étudiants **avant la rentrée universitaire** (après les résultats du baccalauréat ou après la validation de votre année) ou **pendant l'année universitaire** en cours en cas de changement de votre situation ou lorsqu'un évènement vous met en situation de handicap.

Quels types d'aménagement d'études, de compensation sont possibles ?

- aménagement des enseignements ;
- prise de notes ou tutorat étudiant ;
- interprétariat en LSF (langue des signes française) ou LPC (langage parlé complété) ;
- secrétariat d'examen ;
- majoration de temps ;
- prêt de matériel adapté ;
- autres...

Qu'est-ce qu'un arrêté de notification d'aménagement d'études et d'examens ?

C'est un document signé par la Présidente de l'université, le Service handicap étudiants et le Correspondant handicap de votre composante qui présente les aménagements et les besoins de compensation dont vous bénéficiez au regard de votre situation (sans préciser le type de handicap).

Cet arrêté de notification **a une valeur juridique** et doit être appliqué au sein de votre composante de formation. Il peut être modifié en cours d'année mais **doit être renouvelé chaque année** (dès le mois de juin de l'année précédente).

Service Handicap Étudiants (SHE)

Bâtiment B18 (entrée par le bâtiment B19 : Maison des Langues)
1 rue Shirin Ebadi, TSA 80137
86073 Poitiers

05 49 36 64 64 – 05 49 45 47 51
accueil.handicap@univ-poitiers.fr
she.univ-poitiers.fr

Horaires
du lundi au vendredi
9h > 12h - 14h > 17h
Entretiens sur rendez-vous

Processus de mise en place de vos aménagements

1 Entretien au Service handicap étudiants

avec le chargé d'accompagnement du SHE

- constitution d'un dossier administratif ;
- entretien individualisé, analyse des besoins ;
- réalisation d'une demande d'aménagements d'études.

2 Entretien au Service de santé étudiante

avec un médecin du SSE

- émission d'un avis médical sur les aménagements d'études ;
- avis médical étudiant qui devra le faire suivre au Service handicap.

3 Élaboration et validation de l'arrêté de notification d'aménagement

en concertation collective

- arrêté de notification réalisé par le Service handicap ;
- étudié, adapté si besoin et signé par le correspondant handicap ;
- signé par la présidente de l'université ou son représentant.

4 Application de l'arrêté de notification d'aménagement

L'arrêté de notification est transmis par le Service handicap :

- à l'étudiante ou à l'étudiant ;
- au correspondant handicap de la composante ;
- au responsable de scolarité de la composante.

La mise en place de l'arrêté de notification peut prendre jusqu'à un mois. Il est donc important de prendre contact le plus tôt possible avec le Service handicap étudiants.

Le Service de santé étudiante (SSE)

- propose des consultations et entretiens avec différents professionnels (infirmières, médecins, sage-femme, psychologues, assistantes sociales) ;
- accueille chaque étudiant ou étudiante qui souhaite des aménagements d'étude et d'examen, lors d'une consultation dédiée, par un médecin. Celui-ci évalue l'impact de votre situation de handicap sur votre vie étudiante ;
- rédige un certificat médical que vous devez transmettre au Service handicap étudiants.

Service de santé étudiante (SSE)
Bâtiment C4
4 allée Jean Monnet, TSA 21112
86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 33 54 – 05 49 36 22 87
accueil.handicap@univ-poitiers.fr

Horaires
du lundi au mercredi 8 h 30 > 17 h 30
le jeudi 13 h 30 > 17 h 30
le vendredi 8 h 30 > 16 h 30

Accueil infirmier sans rendez-vous aux horaires d'ouverture.

Consultations sur rendez-vous, sans avance de frais.

Le correspondant handicap

Dans chaque composante, un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse (dans la plupart des cas) est désigné ou désignée correspondant handicap.

Son rôle est de :

- vérifier l'aspect pédagogique des aménagements et leur faisabilité ;
- signer l'arrêté de notification conjointement avec la Présidente de l'université (ou son représentant) et le Service handicap étudiants ;
- être l'interlocuteur entre le Service handicap étudiants et les équipes pédagogiques de la composante ;
- vous rencontrer en cas de besoins pédagogiques.

La liste des correspondants handicap est disponible auprès du Service handicap étudiants.

Le guichet social unique

Pour faciliter l'accès aux aides sociales des étudiantes et étudiants, l'université de Poitiers et le Crous de Poitiers s'associent autour d'un guichet unique : le Service social étudiant.

Sur rendez-vous, vous pouvez y rencontrer des assistantes sociales dans le respect du secret professionnel. Elles exercent au sein d'une équipe pluridisciplinaire et assurent une mission d'écoute, d'information, de médiation et d'orientation vers des aides psychosociales.

Service social étudiant

S'pace Champlain
Bâtiment A7
Campus de Poitiers

0 805 29 75 75
social@etu-poitiers.fr

Les Bibliothèques universitaires (BU) ou Service commun de documentation (SCD)

Les bibliothèques universitaires (BU) ont une équipe de correspondants handicap sur les différents sites universitaires. Leur rôle est de vous accompagner dans l'utilisation des services et de répondre à vos besoins documentaires.

Les bibliothèques universitaires [BU] proposent également :

- du **matériel adapté** en prêt : lecteurs DAISY, machine à lire ou plage BRAILLE ;
- des **logiciels favorisant l'accès à l'écrit** en libre accès (logiciel JAWS, correcteur orthographique Antidote, etc.) ;
- l'accès à **plus de 20 000 livres** en **format audio** DAISY ou en **braille numérique** via la bibliothèque numérique EOLE grâce à leur partenariat avec l'association Valentin Haüy ;
- des **oeuvres** sous droit dans des **formats accessibles** dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur.

Le Service handicap étudiants vous mettra en relation avec la bibliothèque qui pourra répondre au mieux à vos besoins.

Service commun de documentation (SCD)

Bâtiment A2
6 rue Jean Carbonnier, TSA 91101
86073 Poitiers cedex 9

05 49 45 33 11
scd@support.univ-poitiers.fr

HandiSup Centre-Ouest

HandiSup Centre-Ouest est une association, située à la Maison des étudiants, engagée pour l'**inclusion sociale et universitaire des étudiantes et étudiants en situation de handicap.**

L'association vous propose :

- un **accompagnement individualisé** ;
- une **aide aux déplacements** (se rendre en cours, rendez-vous médicaux, courses) ;
- un **soutien** pour les **démarches administratives ;**
- des **mises en accessibilité** des supports de cours pour des personnes avec une déficience visuelle ;
- une **écoute** en cas de besoins spécifiques.

HandiSup Centre-Ouest propose également **diverses activités associatives** *(sport partagé, ateliers théâtre, repas partagés, sorties, ateliers créatifs),* des actions de sensibilisation autour de la question du handicap.

HandiSup Centre-Ouest
Maison des étudiants
Bâtiment A6
1, rue Neuma Fechine Borges
TSA 31104
86073 Poitiers cedex 9
05 49 36 63 34 – 07 63 07 08 63
contact@handisupco.fr

Vie étudiante

La Maison des étudiants (MDE)

Véritable lieu d'accueil et d'orientation **pour tout ce qui concerne la vie étudiante**, la MDE abrite le Service Culture ainsi que le Pôle vie associative et vie étudiante.

À la Maison des étudiants, vous pourrez profiter d'un espace de travail partagé, de salles de réunion, d'une cuisine, d'un coin détente et également d'une salle de spectacle qui propose une programmation culturelle variée réalisée en lien avec les étudiants et associations de la communauté universitaire.

La MDE héberge aussi 4 associations :

- l'AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la Ville) ;
- MAEVA (Mission d'Accueil des étudiants Venus d'Ailleurs) ;
- Radio Pulsar, la radio Campus ;
- HandiSup Centre-Ouest.

Maison des étudiants (MDE)

Bâtiment A6
1 rue Neuma Fechine Borges
TSA 31104
86073 Poitiers cedex 9

05 49 45 47 00

mde@univ-poitiers.fr

Horaires
du lundi au jeudi 9 h > 22 h30
le vendredi 9 h > 20 h

Le Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)

Il vous propose plus de 40 activités physiques, sportives et artistiques réparties sur 150 créneaux hebdomadaires. Chaque semaine, des animations sportives sont également organisées le jeudi soir (Nuits sportives).

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du Suaps et avec l'enseignant responsable de l'activité pour vous renseigner sur l'accessibilité de l'activité choisie.

Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)

Bâtiment C7
3 allée Jean Monnet, TSA 31113
86073 Poitiers Cedex 9

05 49 36 22 65
suaps@univ-poitiers.fr

Les services du Crous

En plus d'un accompagnement social (voir page 9), le Crous vous propose des aides matérielles et financières :

- le Dossier social étudiants **(DSE)**, composé de la demande de Bourse sur critères sociaux **(BCS)** et/ou du logement attribué par le Crous. À renouveler chaque année ;
- allocations annuelles, versées mensuellement et accordées à des étudiants ayant une **situation sociale difficile et inscrite dans la durée** et ne remplissant pas les conditions d'octroi de la Bourse sur Critères Sociaux ;
- aides ponctuelles, versées en une fois et accordées à des étudiants avec une **difficulté financière passagère**, sous condition d'âge *(moins de 35 ans pour ceux ne disposant pas de RQTH).*

Logement

Au Crous, un logement adapté peut vous être proposé en fonction de vos besoins spécifiques. Il ne se limite pas au logement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par exemple : Logement proche de votre lieu de formation, signaux lumineux, logement au rez-de-chaussée...

Pour en bénéficier, une **fiche d'informations** pouvant être fournie par le Service handicap étudiants est à remplir chaque année (en plus du Dossier social étudiant). Vous pouvez y indiquer **les adaptations dont vous auriez besoin dans votre logement.**

Restauration

Tous les lieux de restauration (cafétérias et restaurants universitaires) au sein et à proximité des campus universitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Crous
15 rue Guillaume 7 le Troubadour
86022 Poitiers
crous-poitiers.fr

Se déplacer

Stationnement

Des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite existent aux abords de chaque bâtiment de l'université. Le droit de stationnement sur ces places est délivré par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Transports en commun

Le réseau **Vitalis** propose dans Grand Poitiers :

- des **bus équipés** pour les personnes en fauteuil, avec des bandeaux lumineux et/ou un système vocal d'information ;
- **Allobus**, service de transport de substitution, à la demande et sur abonnement. Il assure les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières.

Le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques du Poitou-Charentes **(GIHP)** propose également des transports spécifiques des personnes à mobilité réduite dans des véhicules adaptés.

Allobus

05 49 44 66 88
Renseignements auprès du DAC (dispositif d'appui à la coordination)

GIHP
05 49 01 49 69

L'association HandiSup Centre-Ouest vous propose également un accompagnement dans vos déplacements (voir page 11).

Relations internationales

Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers (Suriee)

Le Service des relations internationales et des étudiants étrangers et ses correspondants dans les composantes développent et accompagnent les coopérations internationales.

Ils proposent aussi un **soutien à la mobilité étudiante**, enseignante et administrative *(mobilité en Europe ou hors Europe dans le cadre du programme Erasmus+ ou d'accords bilatéraux avec des universités hors Europe).*

Si vous souhaitez étudier dans une autre université étrangère, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers, ou du Service handicap étudiants pour bénéficier des aides en cas de mobilité :

Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers (Suriee)

Bâtiment E6
15 Rue de l'Hôtel Dieu, TSA 71117
86073 Poitiers cedex 9
05 49 45 30 00
ri@univ-poitiers.fr

Pour les étudiants internationaux, en situation de handicap arrivant à l'université de Poitiers, vous pouvez contacter le Service handicap étudiants.

La Maison des langues (MDL)

La Maison des langues promeut l'apprentissage des langues vivantes et fournit des formations et des services en langues vivantes pour les étudiants.

Pour le **passage des certifications** *(Toeic, Cles, etc.)*, un formulaire est à remplir, accompagné d'une copie de votre arrêté de notification d'aménagement.

Attention, il faut l'envoyer à la Maison des langues **1 mois avant votre passage de la certification.**

Maison des langues (MDL)

Bâtiment B19
3 rue Shirin Ebadi, TSA 61107
86073 Poitiers Cedex 9
05 49 45 45 91
maison.langues@univ-poitiers.fr

Insertion professionnelle

Le Service d'accompagnement à la formation, à l'insertion, à la réussite et à l'entrepreneuriat (Safire)

Le Safire vous conseille et vous accompagne dans vos projets d'études et d'insertion professionnelle, tout au long de votre parcours :

- des entretiens-conseils individuels ;
- des ateliers collectifs portant sur différentes thématiques transversales : l'orientation, la réorientation, les plateformes d'inscription *(Parcoursup, Trouvermonmaster)*, la préparation d'outils de candidature, le Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC), les techniques de recherche d'emploi et la préparation à la vie active ;
- des évènements ouverts à tous *(Amphis métiers).*

Service d'accompagnement à la formation, à l'insertion, à la réussite et à l'entrepreneuriat (Safire)

Bâtiment B25bis
4 bis Rue Marcel Doré, TSA 91110
86073 Poitiers Cedex 9
05 49 45 44 60

Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)

La RQTH est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites à la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions, physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Elle est délivrée aux personnes âgées de **plus de 16 ans** par la CDAPH *(Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* après examen du dossier. Pour en bénéficier, il faut s'adresser à la MDPH.

La RQTH permet de bénéficier :

- de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle ;
- d'offres d'emplois prioritaires ;
- des aménagements de vos horaires et poste de travail ;
- de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi.

La Maison départementale des personnes handicapées

Présente dans chaque département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour mission de **vous accueillir, vous informer, vous accompagner** et **vous conseiller** ainsi que votre famille ;

- sensibiliser les citoyens au handicap ;
- vous aider dans les démarches liées à votre handicap ;
- vous permettre de compenser votre handicap : aides financières et matérielles.

De nombreuses associations dédiées au handicap sont présentes sur le territoire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la MDPH de la Vienne.

Maison départementale des personnes handicapées de la Vienne (MDPH)

39 rue de Beaulieu
86000 Poitiers

05 49 45 97 77
mdph86.fr

Lexique

BCS – Bourse sur critères sociaux

BU – Bibliothèque universitaire

CDAPH – Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Cles – Certificat de compétences en langue de l'enseignement supérieur

Composante – Faculté, école ou institut appartenant à l'université de Poitiers

DSE – Dossier Social étudiants

LPC – Langage parlé complété

LSF – Langue des signes française

MDE – Maison des étudiants

MDL – Maison des langues

MDPH – Maison départementale des personnes handicapées

PEC – Portefeuille d'expériences et de compétences

RQTH – Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

Safire – Service d'accompagnement à la formation, à l'insertion, à la réussite et à l'entrepreneuriat

SCD – Service commun de documentation

SHE – Service handicap étudiants

SSE – Service de santé étudiante

Saps – Service universitaire des activités physiques et sportives

Suriee – Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers

Toeic – Test of English for international communication

1431
Université de Poitiers

univ-poitiers.fr

Conception : Direction de la communication.
Rédaction : Service handicap étudiant.
Juin 2026.